



Occupant et compromis

Par **Kévin34**, le **15/09/2021** à **14:53**

Bonjour,

Dans la maison que l'on souhaite acheter, le propriétaire nous a dit qu'il l'a prêté à des amis mais ils ne seront plus là le jour de la remise des clés. (Je précise qu'ils n'ont pas de bail signé, ce n'est qu'un prêt).

Doit-on et peut-on inclure dans le compromis que nous souhaitons que le logement soit libre de tout occupant ? Ou une autre formulation ?

Cordialement

Kévin

Par **Marck.ESP**, le **15/09/2021** à **17:27**

Bonjour

Il serait plutôt prudent de ne rien signer sans être absolument certain du déménagement de ces gens.

A moins que le vendeur accepte un séquestre des fonds de la vente jusqu'à réalisation de ce qu'il affirme.

Par **Kévin34**, le **15/09/2021** à **17:56**

Merci pour votre réponse, donc sans séquestre nous ne pouvons pas mettre de clause suspensive qui préciserait qu'avant la signature de l'acte final, disons une semaine avant il faut que les lieux soient vides ?

Cordialement